

Présence prévue du HCR en 2014

Nombre de bureaux	3
Total personnel	177
Effectif international	10
Effectif national	83
JEA	3
Autres	81

Aperçu

Environnement opérationnel

- La Malaisie n'a pas encore signé la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni son Protocole de 1967 et il lui manque un cadre législatif et administratif formel pour traiter les questions en matière de réfugiés.
- Dépourvus de droit au travail, les réfugiés, et en particulier les femmes et les enfants, tendent à courir un risque élevé d'exploitation, spécialement compte tenu du fait que les enfants réfugiés n'ont pas accès aux écoles publiques.
- Le HCR collabore avec des organisations partenaires pour soutenir la santé, l'éducation et l'autonomisation communautaire des réfugiés. Néanmoins, comme le secteur non gouvernemental demeure limité en Malaisie,

le Haut Commissariat met aussi directement en œuvre des activités.

- Le Gouvernement malaisien donne accès aux soins de santé publique à un coût réduit pour les réfugiés reconnus par le HCR.
- Les autorités malaisiennes appliquent des politiques strictes pour décourager les migrants sans papiers d'entrer sur le territoire national. Puisque dans le droit malaisien, les réfugiés et demandeurs d'asile ne sont pas différenciés des migrants sans papiers, ils sont passibles des mêmes sanctions, notamment l'arrestation, la détention et l'expulsion.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les demandeurs d'asile et réfugiés en Malaisie, au nombre de plus de 100 000, résident dans les zones urbaines, avec une majorité (90 pour cent) originaire du Myanmar, alors que les 10 pour cent restants viennent d'Afghanistan, d'Iraq, de Somalie et de Sri Lanka. Environ 40 000 personnes résidant en Malaisie sont considérées comme apatrides ; pour la plupart, il s'agit de Tamouls anciennement originaires d'Inde.

Chiffres prévisionnels

Type de Origine		Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
population		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
200	Myanmar	95 380	95 380	102 070	102 070	108 760	108 760
Réfugiés	Pays divers	6 080	6 080	6 520	6 520	6 940	6 940
	Myanmar	30	30	30	30	30	30
Assimilés réfugiés	Pays divers	890	890	900	900	900	900
5 L 2 1	Myanmar	8 400	8 400	8 990	8 990	9 580	9 580
Demandeurs d'asile	Pays divers	4 140	4 140	4 430	4 430	4 720	4 720
Apatrides	Apatrides	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Philippines	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Total		234 920	234 920	242 940	242 940	250 930	250 930

| Réponse |

Besoins et stratégies

Pendant la prochaine période biennale, le HCR continuera de garantir la protection de plus de 100 000 demandeurs d'asile et réfugiés urbains en Malaisie contre le risque d'arrestation et de détention, et il maintiendra ses activités pour prévenir leur expulsion. À cette fin, le Haut Commissariat se centrera sur la consolidation des activités de renforcement de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié et sur des interventions régulières pour faire libérer des centres de détention les personnes relevant de sa compétence arrêtées pour violation de la législation sur l'immigration.

Des solutions durables demeureront nécessaires, la réinstallation étant l'une des options les plus viables.

Le HCR agira en outre pour élargir l'accès des réfugiés aux services essentiels, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation (par exemple en augmentant le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire) et la santé (notamment en facilitant l'accès à l'assistance médicale essentielle). En même temps, le Haut Commissariat continuera de faire pression sur le Gouvernement en faveur du droit au travail des réfugiés.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014);
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Besoins de base et services essentiels

ACTIVITÉS PRÉVUES

État de santé de la population amélioré

Avec ses partenaires, le HCR continuera de soutenir l'accès aux soins de santé primaires pour la population relevant de sa compétence, y compris l'accès aux dispensaires gratuits et à un soutien choisi pour les soins secondaires et tertiaires.

Mesure dans laquelle l'accès aux centres de soins de santé des ONG ou des organisations confessionnelles est garanti pour les personnes relevant de la compétence du HCR		59 %	20 %
Nombre de personnes adressées aux centres de soins médicaux secondaires et tertiaires	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	750	150

La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

Le HCR intensifiera le recueil d'informations sur la fréquentation des enfants réfugiés à l'école et utilisera ces informations pour relever la scolarisation à tous les niveaux.

Nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	6 270	Domaine prioritaire
Nombre d'élèves inscrits dans le premier cycle du secondaire	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	350	50

La population bénéficie d'un accès optimal aux services de santé procréative et de lutte contre le VIH

Grâce à des initiatives de prévention et des améliorations dans les schémas de traitement, le taux d'infection du VIH et du sida dans la population réfugiée sera réduit, tout comme le taux de mortalité des personnes vivant avec le VIH/sida.

Nombres de personnes relevant de la compétence du HCR suivant une thérapie antirétrovirale	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	500	100
Mesure dans laquelle les personnes relevant de la compétence du HCR ont le même accès aux services de conseil et de dépistage volontaire que la communauté locale	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	100	Aucun écart

Autonomisation et autogestion communautaires

Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés

Le HCR continuera de travailler avec un partenaire pour mettre en œuvre un programme de microcrédit pour un petit groupe de réfugiés afin de leur permettre de créer des petites entreprises, ce qui aboutira à un niveau de vie plus élevé pour eux et leur famille. En outre, l'Organisation assurera des cours d'anglais élémentaire d'une durée de six mois pour faciliter la recherche de moyens de subsistance et elle s'associera à des instituts de formation chargés de dispenser des compétences essentielles aux réfugiés.

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui ont suivi une formation linguistique axée sur les moyens de subsistance	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	5 000	3 000
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui ont suivi une formation aux compétences essentielles axée sur les moyens de subsistance	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	7 900	1700

Solutions durables

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Le HCR prévoit de présenter près de 15 pour cent des cas identifiés comme ayant besoin d'une réinstallation, qui incluent des femmes et des enfants à risque.

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR réinstallées par le biais d'une réinstallation de groupe	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	9 000	1 000
Nombre de cas identifiés comprenant des femmes et des filles à risque	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	3 036	Aucun écart
Nombre de formulaires d'enregistrement présentés en vue de la réinstallation	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	10 000	2 500

Processus de protection et documents adéquats

Accès élargi aux procédures de détermination du statut et qualité améliorée

Puisque le Gouvernement malaisien n'a pas mis en place de procédure pour mener la détermination du statut de réfugié, le HCR continuera d'assurer la procédure pour le nombre croissant de demandeurs d'asile.

Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	16 000	8 000
		demandeurs d'asile 16 000

Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue

Le HCR continuera de se centrer sur les enregistrements basés dans les bureaux (y compris les nouveaux enregistrements, les réunifications familiales et les entretiens pour déceler la fraude), tout en menant un enregistrement de proximité si nécessaire et dans les limites des ressources disponibles.

Nombre de personnes éligibles enregistrées	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	36 000	18 000
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées avec des méthodes d'enregistrement de proximité	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	32 000	32 000

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection de l'enfance renforcée

Le HCR mènera les évaluations de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés ou séparés et des enfants à risque et, le cas échéant, il fera des recommandations sur les dispositions à prendre pour s'occuper des enfants, les solutions durables et le regroupement familial.

Nombre d'évaluations de l'intérêt supérieur réalisées	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	800	Domaine prioritaire
Pourcentage d'enfants non accompagnés enregistrés dans des dispositifs de soins de remplacement qui ont reçu des visites de suivi régulières	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	3,1 %	Domaine prioritaire

Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée

Le HCR poursuivra son travail avec ses partenaires sur un programme coordonné de prévention et de réponse qui inclura une étroite collaboration avec 60 organisations communautaires afin de sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste et aux questions de genre, et de les aider à formuler des interventions appropriées destinées à notifier les incidents de violence sexuelle et sexiste.

Nombre d'incidents de violence sexuelle et sexiste notifiés pour lesquels les victimes reçoivent des conseils psychosociaux	Réfugiés et demandeurs d'asile 1! dans les zones urbaines	50	Domaine prioritaire
Nombre d'incidents de violence sexuelle et sexiste notifiés pour lesquels les victimes bénéficient d'un espace sûr	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	30	Domaine prioritaire

Risques liés à la détention réduits et liberté de mouvement élargie

Le HCR surveillera fréquemment tous les centres de rétention pour immigrants, y réalisera des interventions de protection des personnes relevant de sa compétence tout en plaidant auprès des autorités pour le droit des réfugiés à la protection et en formant les fonctionnaires concernés.

Nombre d'interventions réalisées pour libérer les individus détenus	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	4 500	500
Nombre de visites de suivi réalisées dans les centres de détention	Réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines	300	100

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG:

Dignity for Children Foundation, Future Global Network, Kumpulan ACTS, Malaysian Social Research Institute, Partnership in Enterprise, Soroptimist International, Johor Bahru, Taiwan Buddhist Tzu Chi Foundation

Autres

UNOPS

Partenaires opérationnels

ONG:

After Care and Love Home Care, Ananda Marga Universal Relief Team, Archdiocesan Office for Human Development, Armée du Salut, Bless Community Service, Budimas Orion, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil de l'ordre des avocats de Malaisie, Divine Life Society, Federation of Malaysian Sri Lankan Organizations, Federation of Reproductive Health Associations Malaysia, Health Equity Initiative, Malaysia Care, Mercy Malaysia, Muslim Aid Malaysia, Muslim Relief Agency, PJ Caring Home, Positive Living Community Home, Praise Emmanuel Shelter, Psychiatric Homecare Services, Purtubuhan Kebajikan Islam Malaysia, Purtubuhan Kebajikan Rose, Pusat Kebajikaan Good Shepherd, Ray of Hope Shelter, Rumah Ozanam, Shelter Society, Shelter, Home, Suka Society, Tamil Forum Malaysia, Tenaganita, Ti-Ratana Welfare Society, Voice of the Children, Women's Aid Organization, Yayasan Chow Kit, Young Womens Christian Association Malaysia

Autres

FNUAP, Help Institute, Iverson Associates, OMS, Riverbank Academy, Tune Skills Training, UNICEF

Mise en œuvre

Coordination

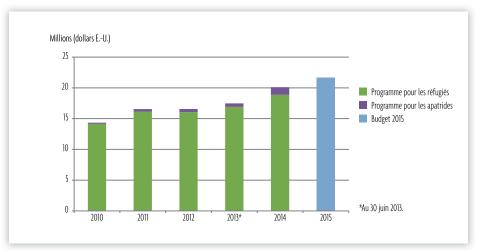
Le HCR poursuivra une étroite collaboration avec ses partenaires en Malaisie, notamment le Gouvernement malaisien, d'autres institutions des Nations Unies, des organisations de la société civile, ainsi que les communautés de réfugiés.

Au niveau opérationnel, compte tenu de la taille de la population de réfugiés et demandeurs d'asile urbains, les communautés de réfugiés seront des partenaires essentiels. Un effort suivi de développement communautaire sera nécessaire pour répondre à tout l'éventail de besoins des personnes relevant de la compétence du HCR.

Informations financières

Ces quatre dernières années, le budget de l'opération du HCR en Malaisie a augmenté régulièrement afin de répondre aux besoins d'une population croissante de réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays. En 2014, les besoins financiers du HCR pour la Malaisie sont fixés à 20,1 millions de dollars E.-U. Les priorités continuent d'inclure le maintien de l'accès à l'asile et la mise en œuvre de solutions durables, tout en abordant la question de la détention et de l'incarcération et apportant un soutien suivi aux programmes en matière d'éducation, de santé et de moyens d'existence.

Budget pour la Malaisie | 2010-2015



Budget 2014 pour la Malaisie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	16 914 158	563 362	17 477 520
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	0	220 350	220 350
Droit et politique générale	164 032	344 700	508 732
Accès à l'assistance juridique et recours	194 677	0	194 677
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	155 967	0	155 967
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	341 333	0	341 333
Sous-total	856 010	565 050	1 421 060
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement et établissement de profils	1 210 823	0	1 210 823
Procédures de détermination du statut	1 532 228	0	1 532 228
Enregistrement et documents d'état civil	241 784	0	241 784
Sous-total	2 984 835	0	2 984 835
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	774 837	0	774 837
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	887 079	0	887 079
Protection des enfants	664 232	0	664 232
Sous-total	2 326 148	0	2 326 148
Besoins de base et services essentiels			
Santé	1 168 914	0	1 168 914
Santé procréative et services liés au HIV	1 183 547	0	1 183 547
Articles ménagers de base	756 483	0	756 483
Éducation	3 675 678	0	3 675 678
Sous-total	6 784 622	0	6 784 622
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	2 148 730	0	2 148 730
Coexistence avec les communautés locales	240 161	0	240 161
Autosuffisance et moyens d'existence	1 530 373	0	1 530 373
Sous-total	3 919 265	0	3 919 265
Solutions durables			
Retour volontaire	164 032	0	164 032
Intégration	328 843	0	328 843
Réinstallation	636 113	0	636 113
Réduction des cas d'apatridie	0	666 452	666 452
Sous-total Sous-total	1 128 988	666 452	1 795 440
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	875 235	0	875 235
Sous-total	875 235	0	875 235
Total du budget 2014	18 875 102	1 231 502	20 106 604